

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 Septembre, Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick LEVET.

Date de la convocation : 19/09/2025

Nombres d'Elus présents : 12/13

Nombres de votants : 13/13

Pouvoir : Mme MARIE donne pouvoir à Mme FLAMAND

LEVET Patrick	X	CHAURAND Anne	X
FLAMAND Catherine	X	CROISY Daniel	X
SUCHET Gabriel	X	JOSSERAND Christiane	X
PERREAUD Pascal	X	KARA Ramazan	X
ANDRE Renée	X	LABRANCHE Guy	X
BAMPA Joëlle	X		
CARON Catherine	X		
MARIE Audrey	ABS		

Secrétaire de séance désigné (Article L2121-15 du CGCT) : FLAMAND Catherine

Monsieur le Maire, Patrick LEVET, demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent Procès-Verbal du 17 juillet 2025.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente du 17 juillet 2025.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération concernant la visite du Sénat par les Elus lors du Congrès des Maires à PARIS en Novembre sera demandée

TRAVAUX

➤ **RENOVATION SALLE DES FETES**

Rdv le 16/09 Catherine F et Cathy Caron à la SdF pour faire le point vaisselle à déménager de la réserve avant 01/12/2025 – prévoir mise en carton par Patricia en compensation des heures ménage SdF non réalisées pdt fermeture

➤ **RENOVATION LAVOIR**

Rénovation du Lavoir dessous église : devis 29 940,00 € TTC par CALIS Sami – Rdv fait avec Daniel sur place pour étudier une autre solution technique – mur en béton banché : nouveau devis de CALIS : 23 927,00 € TTC soit 6 000,00€ de moins
Nouveau Rdv 22/09/25 avec LONGO TP devis à venir.

Sujet qui sera représenté au prochain CM avec le nouveau devis

➤ **RENOVATION CENTRE VILLAGE**

Projet installation garage à vélo Centre Village : proposition de la commission Urbanisme d'installer un bloc derrière le panneau affichage sur une dalle à réaliser – Vérifier avec GBA si on peut modifier l'emplacement prévu initialement – A valider au prochain CM

Devis Cerclage 3 arbres place Centre Village : 2 058,00 € avec mise en place pavés ou cerclage métallique 900,00 € ou cerclage plastique 90,00 € les 10 m puis ajout de gravier blanc
Proposition de mettre des gros galets.

A valider au prochain CM

➤ **DELIBERATION 2025 -22**

RENOVATION CENTRE VILLAGE – ACHAT ARBRE

M. le Maire informe le Conseil que dans la suite du projet de rénovation du Centre Village, il a été demandé un devis concernant un arbre à installer à la place de l'ancienne fontaine.

Ce devis s'élève à 1 200 € TTC pour un Lila des indes de 2.5m/3m circonférence 20/25 (sans pot), devis proposé par Les Serres à Pépé.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité des votants :

- **ACCEPTENT** l'installation d'un arbre au centre village
- **ACCEPTENT** le devis proposé

Vote:

POUR : 8

CONTRE : 3

ABSTENTION : 1

ECOLE

➤ **Point de rentrée**

Effectif de 100 élèves, répartis de la façon suivante :

- PS MS GS : 26
- CP GS : 22
- CE1 CE2 : 22
- CM1 CM2 : 30

Personnel

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON-COMPLET

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Technique		
Entretien des locaux	1	Adjointe Techniques 24h/semaine
Entretien locaux Ecole	1	Adjointe Technique 13/35, annualisé Emploi contractuel
Service Animation		
Surveillance des enfants et cantine	2	Adjointe d'animation 11/35 sur 36 semaines, annualisé à 8h39 Emploi contractuel
Service Technique		
Agent de service de l'école	1	Adjointe Techniques ou agent de maîtrise

Service Social		
ATSEM	2	ATSEM ou Agent de Maitrise

➤ **Cantine et garderie**

PAI alimentaire : Panier repas obligatoire avec couverts inclus

Impayés pour une somme totale de **7 257.21€**, courrier envoyé aux familles avec des impayés importants

➤ **Changement fenêtre de la « Réserve »**

Suite à un éclat dans la vitre, changement de la fenêtre complète car châssis trop vétuste : 2 916.53€

CCAS

➤ **Repas des ainés**

Repas des Ainés le MARDI 14 OCTOBRE 2025 à la Salle des Fêtes

Traiteur Masnada :35,00 €/personne

Animation style Cabaret Pierre Luc et Véronique Moine Chapelle Sutrieu 760,00 €

A ce jour, Nombre d'inscrits : **80** – Nombre de colis : **18**

➤ **Bibliothèque**

Arrivée de 7 bénévoles

ELUS

➤ **DELIBERATION 2025 – 23**

MANDAT SPECIAL A L'OCCASION DU SALON DES MAIRES DE FRANCE – VISITE DU SENAT - MONTANTS INDEMNITAIRES ASSOCIES

M LEVET informe les membres du Conseil qu'une visite du Sénat est proposée aux Elus qui le souhaitent dans le cadre du Salon des Maires de France 2025 à Paris qui se déroulera du 18 au 20 novembre 2025.

Monsieur le maire sollicite donc le Conseil pour valider l'octroi d'un mandat spécial aux élus volontaires du conseil municipal, afin de participer à cette visite.

Article R2123-22-1 du CGCT

Les membres du conseil municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, d'une part, au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitée nécessités par l'exercice de ces mandats et, d'autre part, au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion.

La prise en charge de ces frais est assurée dans les conditions définies par le décret fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Le remboursement des frais mentionnés au premier alinéa du présent article est cumulable avec celui prévu à l'article [R. 2123-22-3](#).

Un état des frais sera joint au mandat de remboursement des frais, à imputer au compte **65312 Frais**

de mission et de déplacement

Les frais de séjour (hébergement et restauration) sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R.2123-22-1 du CGCT.

- **Le remboursement forfaitaire** s'effectue dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Le montant de l'indemnité journalière (110 €, 140 € ou 160 €) comprend l'indemnité de nuitée dont le montant dépend du lieu d'accueil (90 € en règle générale, 120 € pour les villes de 200 000 habitants et plus et les communes du Grand Paris, 140 € pour Paris) ainsi que l'indemnité de repas (20 €).

- **Les dépenses de transport** sont remboursées selon les modalités définies par délibération en conseil municipal remboursement des frais avancés par les élus sur présentation d'un justificatif).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-18 et R.2123-22-

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les

conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **DECIDE** l'octroi d'un mandat spécial, au déplacement au Congrès des Maires de France, du 18 au 20 novembre 2025, à l'attention des élus suivants :

Monsieur Patrick LEVET, Maire,

Madame FLAMAND Catherine, 1^{ère} adjoint au Maire.

Madame ANDRE Renée, 4^{ème} adjointe au maire

Madame BAMPA Joëlle, conseillère municipal

- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais liés à ce mandat spécial, par paiement direct pour la participation au congrès, auprès de l'Association des Maires de France (AMF) et par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs).

- **PRECISE** que les dépenses concernent les frais de transport (en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux), les frais d'hébergement et de restauration liés au Congrès des Maires de France se déroulant du 18 au 20 novembre 2025.

VOTE :

Pour : 12

Abstention : 1

Contre : 0

DIVERS

- Changement ordinateur bibliothèque et cantine
- Installation téléphone garderie
- Mise en service panneau d'affichage
- Reprise activités Associations – Réunion faite le 8 septembre
- Food truck : demande installation
- Changement bureau Karine : Remise de 15% sur devis RéMA - Devis accepté : 3 000,00 €

PROCHAIN CONSEIL LE 23 OCTOBRE 2025 A 20H

Observations :

PV approuvé lors de la séance du

23 OCT. 2025

Secrétaire de séance,

Catherine FLAMAND



Le Maire, Patrick LEVET

